

Appel de candidatures – Possibilités de mobilité à l'Université de Barcelone

Établissement hôte : University of Barcelona (<https://www.ub.edu/web/portal/en/>)

Pays d'accueil : Espagne

Type de financement : Erasmus+

Mobilités disponibles : 1 possibilité de formation et 1 possibilité d'enseignement pour le personnel

Critères d'admissibilité particuliers : Les mobilités d'enseignement sont réservées à la Faculté de droit (sections Droit civil et Common Law).

Dates du séjour de mobilité : Avant le 30 juin 2023.

Date limite : Le 17 octobre 2021

Cet appel a pour but d'offrir une possibilité de formation pour le personnel *ainsi qu'une* possibilité d'enseignement pour le personnel de 5 jours de travail (+ 2 jours de voyage) à effectuer avant le 30 juin 2023.

À noter pour les demandes de mobilité pour le personnel :

- Les possibilités d'enseignement sont réservées aux membres du personnel enseignant de la Faculté de droit (sections Droit civil et Common Law) ;
- Les séjours de mobilité à titre d'enseignant doivent comprendre au moins huit heures d'enseignement par semaine pendant la durée du séjour ;
- La mobilité de formation pour le personnel est disponible à tous les domaines sauf Médecine.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Les personnes qui souhaitent soumettre leur candidature doivent répondre aux critères suivants :

- Personnel enseignant : être employé de l'Université d'Ottawa en tant que membre du personnel enseignant au sein de la **Faculté de droit (section Droit civil ou Common Law)**;
- Personnel non-enseignant (de formation) : être **activement employé à temps plein** à l'Université d'Ottawa et **avoir complété la période de probation**.

FINANCEMENT

Les participants sélectionnés reçoivent de l'**aide financière** pour couvrir les coûts engagés durant la période de mobilité ainsi que de l'aide financière pour couvrir les frais de déplacement, comme précisé ci-dessous :

1. **Contribution aux frais de subsistance** : Le montant est fixé selon le pays de destination et la durée du séjour. L'aide financière est déterminée par groupe de pays, en fonction du coût de la vie. Pour l'Université de Barcelone, cela équivaut à **160 EUR par jour** pour le personnel non-enseignant (de formation) et le personnel enseignant.

- 2. Contribution aux frais de déplacement :** Le montant est calculé en fonction de la distance entre l'université d'attache et l'université d'accueil. Ce montant est de **820 euros** pour une mobilité entre Ottawa et Barcelone.

Remarque : Normalement, le participant sélectionné doit acheter son propre billet ; il sera remboursé par l'université d'accueil une fois arrivé sur place, avant la fin du séjour de mobilité.

L'Université de Barcelone doit verser les contributions mentionnées ci-dessus, selon les conditions convenues par le participant et l'Université de Barcelone en tant qu'établissement hôte.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes doivent inclure :

Pour la mobilité de formation

- Un **CV** en anglais ;
- Une **lettre de motivation** en anglais ou français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa ainsi que le développement personnel et professionnel du candidat. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en anglais ou en français de leur superviseur immédiat ;
- Une **ébauche du plan de mobilité** en anglais (inclure un département d'accueil potentiel, et les objectifs d'apprentissage et activités possibles pendant le séjour de mobilité). Veuillez utiliser le gabarit, [Erasmus+ Mobility Plan – Training](#).

Pour la mobilité enseignante

- Un **CV** en anglais ;
- Une **lettre de motivation** en anglais ou en français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa, des résultats attendus, etc. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en anglais ou en français du directeur du département, doyen ou vice-doyen ;
- Une **ébauche du plan d'enseignement** en anglais comprenant les huit heures d'enseignement minimum requis par semaine. Les candidats ne sont pas limités à l'enseignement traditionnel ; les activités peuvent inclure des conférences d'invités, des séminaires de discussion ou d'autres activités enseignantes. Veuillez utiliser le gabarit, [Erasmus+ Mobility Plan – Teaching](#).

Date limite pour présenter une demande :

Le personnel enseignant et non enseignant doit envoyer sa demande par courriel à Janine Denis Gonzalez à uointl@uOttawa.ca avant **le 17 octobre 2021 à 23 h 59**.

ÉVALUATION

Le personnel enseignant et non enseignant sera évalué selon les critères suivants :

- a. Expérience professionnelle / recherche (CV) : *20 points*
- b. Lettre de motivation : *40 points*
- c. Plan de mobilité / d'enseignement proposé : *40 points*

La priorité sera accordée aux membres du personnel **qui n'ont pas encore effectué** un séjour de mobilité avec le financement d'Erasmus+.

Suivant l'évaluation des candidatures et la sélection d'un candidat par le comité de sélection impartial, le Bureau international d'uOttawa nominera le candidat sélectionné à l'Université de Barcelone pour sa confirmation. Une fois que l'Université de Barcelone valide la nomination, le Bureau international d'uOttawa communiquera les résultats du processus de sélection auprès des candidats.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le nombre de séjours de mobilité offerts dans le cadre de cet appel reflète le financement accordé par la Commission européenne à l'Université de Barcelone et est basé sur l'accord interinstitutionnel signé entre l'Université d'Ottawa et l'Université de Barcelone en Espagne.
2. Les participants admissibles doivent maîtriser les domaines de connaissances indiqués dans l'accord interinstitutionnel signé par l'Université d'Ottawa et l'Université de Barcelone aux fins du présent appel.
3. Toutes les activités faisant partie du contrat d'enseignement ou de travail, ou de l'entente d'apprentissage entre les universités participantes seront reconnues par l'université d'origine.
4. En tant qu'université d'envoi, l'Université d'Ottawa est responsable de recommander les participants sélectionnés à l'Université de Barcelone.
5. L'Université d'Ottawa doit publier cet appel sur son site web ainsi que le nom des candidats retenus une fois le processus de sélection terminé.
6. Les participants doivent souscrire à l'entente de mobilité fournie par l'Université d'Ottawa et l'Université de Barcelone, ainsi que suivre toutes les étapes requises par ces établissements afin de participer au séjour de mobilité.
7. Une fois le **document d'admission signé**, le participant **est alors tenu** d'effectuer le séjour de mobilité accordé, sauf à cause des circonstances exceptionnelles (tels que des restrictions de voyage, l'évolution de la situation au pays d'attache ou au pays d'accueil lié à la pandémie COVID-19, etc.). Les participants qui se retirent du programme après avoir signé le document peuvent être pénalisés s'ils soumettent

d'autres demandes dans le cadre de programmes d'assistance ou de mobilité internationales de l'Université d'Ottawa, sauf en cas de force majeure.